

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Judi 08 février 2018 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, CELLARD Laurent, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, DREVON Chantal, THIEVENT Guy, PELARDY Tamara, CHARNAY Ludovic, MEILLAND Josette, BONNAY Bruno (à partir des questions diverses)

Absent excusé et représenté : COMBARMOND Jean-Noël a donné pouvoir à LECOCQ Yves

Absent excusé et non représenté : BONNAY Bruno jusqu'à la fin des délibérations.

Secrétaire : CELLARD Laurent

Date de la convocation : 02/02/2018

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. JAY Georges (consultant) et M. CHATAIGNON Paul (agriculteur à la retraite) :

Ils souhaiteraient implanter un jeune agriculteur sur la commune de PAVEZIN car il n'y a pas eu de nouvelles installations depuis longtemps. Ils aimeraient que la mairie participe au comité de pilotage créé pour ce projet. Ce comité aurait la charge de déterminer les terrains libres et de sélectionner le candidat. Mesdames DREVON, MEILLAND et ROUCHON ainsi que Messieurs CHARNAY et LECOCQ (en fonction de ses disponibilités) se proposent d'être membres titulaires, Madame BLACHIER et Monsieur THIEVENT seraient membres suppléants.

Intervention de Mme REBERT Odette, M. LADAVIERE Roger et M. VASSOILLE René, membres de l'Association du Comité des Fêtes Ste Croix / Pavezin.

Ils rappellent la démission des membres du bureau et le statu quo de l'association. Il faut absolument qu'un président soit nommé rapidement pour reprendre la suite de M. LAMANDE. Des membres actifs seront là pour soutenir cette personne.

Une réunion « de la dernière chance » aura lieu le jeudi 15 février 2018 à 20H00 en mairie de Ste Croix en Jarez pour décider de l'avenir de l'association.

DELIBERATIONS

1. Avenant 2018 à la convention avec « Les Jeunes loups » - subvention :

Après délibération et à l'unanimité (M. CHARNAY ne prenant pas part au vote puisqu'il est président de l'association Les Jeunes Loups), le conseil municipal approuve l'avenant 2018 à la convention entre les mairies de Ste Croix en Jarez, de Longes et de Pavezin et l'association « Les Jeunes Loups ». Cet avenant fait apparaître une subvention de 3 884 € (au lieu de 5 844 €) en faveur de l'association.

2. Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL "Etude Prospective d'Aménagement du Territoire" (E.P.A.T.) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Le SIEL est en mesure de proposer dans ce cadre l'activité complémentaire « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

Le SIEL propose aussi d'ajouter un volet « énergie » à sa mission de conseil en direction des collectivités soucieuses de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique et la protection des ressources naturelles.

Cette compétence comporte ainsi 2 options :

- Option 1 – Un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux (électricité, télécommunication et communications électroniques, éclairage public) et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser.

- Option 2 – Un conseil administratif et technique lors de l'élaboration, la révision générale des PLU/PLUi sur le volet « réseaux », ainsi qu'une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que la commune adhère pour une durée minimale de 6 ans à compter du 1er janvier 2018, à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL,
- Choisit « l'analyse du réseau d'infrastructure de télécommunication »,
- Choisit l'option 1 et l'option 2 et indique que la contribution relative à ces options ne sera appelée que si une étude a été réalisée par le SIEL sur commande de la commune,

3. Présentation du RPOS 2016 (Rapport annuel Pour la Qualité des Services publics) d'assainissement collectif et non collectif :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à toutes les collectivités organisatrices d'un service public d'assainissement de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Depuis 2011, c'est la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole qui a la compétence ASSAINISSEMENT.

Le rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence, afin d'être présenté en conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le RPOS d'assainissement collectif et non collectif 2016 établi et adopté par la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole (SEM).

Après délibération et vote, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4. Présentation du RPOS 2016 (Rapport annuel Pour la Qualité des Services publics) d'eau potable :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à toutes les collectivités organisatrices d'un service public d'eau potable de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole qui a la compétence EAU.

Le rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence, afin d'être présenté en conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le RPOS d'eau potable 2016 établi et adopté par la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole (SEM).

Après délibération et vote, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Réseau d'Adduction d'Eau Potable :** Les sources de la commune ont retrouvé un débit suffisant pour alimenter les administrés de Pavezin. Les livraisons sont donc, pour le moment, suspendues. Pour information, 555 m³ nous ont été livrés sur 2017 et 77 m³ sur 2018.

➤ **Aménagement de la RD30 au niveau du Bourg :** Les trottoirs au niveau du Bourg devraient être réalisés fin mai 2018. Ensuite, la route départementale sera goudronnée.

➤ **Borne WIFI :** Saint Etienne Métropole (SEM) peut installer une borne WIFI sur la commune et ceci à sa charge. Par contre, le coût du fonctionnement incombera à la commune. Nous nous renseignons pour en connaître son montant.

➤ **Rhino Jazz :** La commune renouvelle sa participation au Rhino Jazz 2018 en collaboration avec la commune de Ste Croix en Jarez. Le concert aura lieu le 21 octobre 2018 à 17H00 à l'Espace d'Animation La Galoche.

➤ **Nouvelle Mairie :** Le diagnostic amiante vient d'être réalisé. Nous attendons le rapport de l'entreprise.

➤ **Pilat Propre 2018 :** Il aura lieu le samedi 24 mars 2018. Rendez-vous à 9H30 , salle de la mairie.

La séance est levée à 21H30.